



FO un syndicat qui défend le pouvoir d'achat

FO a obtenu le 22 septembre 2022 la revalorisation de 3.5% de la totalité du régime indemnitaire de tous les TSEEAC ainsi qu'une prime annuelle de 450 euros et poursuivra son action pour préserver et à améliorer le pouvoir d'achat.

Un syndicat qui défend les effectifs

Afin de pallier le déficit chronique de personnel dans les services, le SNNA-FO défend des recrutements à la hauteur des besoins et refusera toute baisse d'effectif. L'administration doit enfin comprendre que moins de personnel c'est surtout plus de travail pour ceux qui restent et malheureusement, souvent, beaucoup de souffrance au travail.

Un syndicat qui défend la mobilité

Le SNNA-FO défend le principe d'une mobilité fonctionnelle et géographique avec une politique transparente d'affectation des ressources (en particuliers via la publication des critères) permettant de véritables choix tout au long de la carrière.

Le SNNA-FO défend les demandes de retour des polynésiens affectés en métropole sans porter préjudice à la mobilité locale.

Un syndicat qui veut améliorer la retraite

Le SNNA-FO défend la création d'un mécanisme d'allocation temporaire de complément retraite avec création d'un fonds spécifique garanti par l'Etat. Cela permettra d'amortir la forte perte de traitement lors du passage au régime de retraite.

**Donnez nous les moyens de vous défendre !
Votez SNNA-FO**

CAP TSEEAC CEAPF

- ✓ Jeffrey Wong
- ✓ Manuel Schneider
- ✓ Sandra Yansaud
- ✓ Joinville Laille

Du 1^{er} au 8 décembre 2022,
Choisissez des représentants,
pour être plus **FO**rts Ensemble !



Imprimé en France - PIVARD - RCS Evry B390 987 608 - No pas jeter sur la voie publique - Crédit textes et photos DGAC et © stock.adobe.com - Freepik - Tous droits réservés - Création et mise en page - www.doubles-clics.fr



Plus **FO**rts Ensemble !



CAP TSEEAC CEAPF ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

du 1^{er} au 8 Décembre 2022
JE VOTE





Le Syndicat national de la navigation aérienne – Force ouvrière (SNNA-FO)

Un syndicat qui vous représente

Le SNNA-FO est un syndicat représentant les corps techniques de la DGAC. Ses représentants TSEEAC occupent toutes et tous des postes dans différents services de la DGAC, en métropole et Outre-Mer notamment à Tahiti et les îles pour les TSEEAC CEAPF du SEAC/PF. A ce titre, ils sont au contact quotidien des problématiques que rencontrent les personnels. C'est fort de cette connaissance et de leurs expériences qu'ils siègent et agissent efficacement au sein des différentes instances représentatives (CSA locaux et nationaux, Campagnes de mobilité, etc.).

Dans le cadre de la mise en œuvre des campagnes de mobilité, le SNNA FO reste un relai fort entre les agents et l'administration.

Un syndicat pour défendre et garantir vos droits et intérêts

Syndicat représentatif reconnu, le **SNNA-FO** est un interlocuteur incontournable de l'administration pour défendre les agents. Il veille à l'application uniforme des textes réglementaires relatif au droit du travail et défend la mise à disposition des moyens nécessaires pour garantir de bonnes conditions de travail.

En particulier le télétravail, défendu depuis toujours par le **SNNA FO**, s'est enfin généralisé sous la contrainte du COVID. Toutefois celui-ci ne doit pas conduire l'administration à empiéter sur la vie personnelle des agents. Le **SNNA FO** veillera donc au respect du droit à la déconnexion des TSEEAC.



Un syndicat au cœur des négociations passées et à venir

Un syndicat au cœur des négociations passées et à venir

En 2020, lors des négociations protocolaires interrompues par la crise du COVID, le **SNNA FO** a été un acteur majeur dont de nombreuses propositions avaient été retenues par l'administration.

Le **SNNA FO** sera présent à la reprise de ces négociations, prévues en 2023, et s'attachera à défendre principalement le pouvoir d'achat des TSEEAC et remettra les personnels au cœur des débats face aux restructurations et réorganisations engagées par l'administration (BTIV, BNIA et BNI, RTC, etc..).



Un syndicat de propositions

Pour autant, beaucoup reste à faire pour valoriser le corps des TSEEAC. Le statut doit évoluer car il ne correspond plus à la réalité du corps aujourd'hui.

En effet, depuis 2014, les qualifications statutaires, faisant l'atypisme du corps TSEEAC, ne garantissent plus l'avancement à 100 % des agents promouvables. Cela génère une liste d'attente importante, malgré la stabilisation des taux pro/pro du protocole 2016-2019. L'accès à la seconde qualification est plus tardif, induisant une perte financière importante, retardant ainsi la possibilité d'accéder aux emplois fonctionnels RTAC, CTAC et CSTAC.

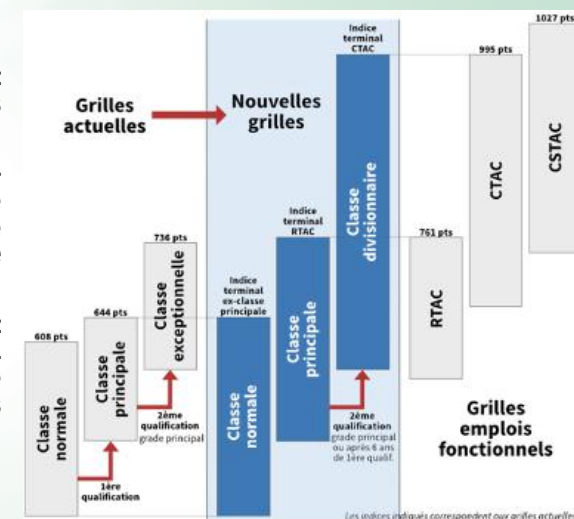
C'est pourquoi, lors de prochaines négociations protocolaires, le SNNA-FO défendra la proposition suivante de modification en profondeur du STATUT qui concernera l'ensemble des TSEEAC :

LES MODIFICATIONS APPORTÉES SONT LES SUIVANTES :

- Les grades de classe normale et principale doivent être fusionnés (grade dit normal).

- Le grade de classe exceptionnelle deviendra le second grade (grade dit principal) avec l'indice terminal équivalent à l'indice terminal RTAC.

- Le grade de divisionnaire doit être créé avec l'indice terminal du CTAC, soit l'indice terminal de la catégorie A des autres corps techniques de la DGAC.



Le RTAC et le CTAC doivent rester des emplois fonctionnels permettant d'atteindre leur indice terminal respectif de manière accélérée.

L'accès à l'examen de la seconde qualification doit être possible dès 6 ans de nomination dans le grade de classe normale ou dès la nomination dans le grade de principal.

La première qualification doit être abrogée. Cette dernière étant obsolète suite à la mise en place du cursus de formation TSEEAC LMD sur 3ans.

Enfin, chaque agent doit pouvoir valoriser l'expérience acquise quel que soit le poste tenu.

Le déroulement de carrière devra se faire suivant 3 parts fonctions successives : débutant – confirmé – expert. Toutes les fonctions ne bénéficiant pas de cette progression, le **SNNA-FO** s'attachera à en harmoniser l'application.

